

**DELIBERATION N° 2023014****Installation des panneaux photovoltaïques par Bresse Energies Citoyennes**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

Présents :

Mmes BARRE-LOPES —BOUCHET-PERRAUD

MM. DURAND – PACCOUD –MOISSON – MEURENAND – TARPIN-NAULET

Date de la convocation

20 avril 2023

Absents excusés :

Mme PASQUET– LEBLANC PAGE- GIORIA

M. MAITRE

Donnent pouvoir :

Mme Dominique DAMIDAUX à Mme. Pascale BOUCHET

Mme Carole LEBLANC-PAGE à M. Franck MOISSON

Secrétaire de séance : BARRE-LOPES Marie-Anne

Dans le cadre de sa politique visant à initier les projets favorisant le développement durable et la production d'énergie renouvelable, le conseil municipal souhaite mettre à disposition le toit du local communal en vue de l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques.

Cette mise à disposition d'un bien faisant partie du domaine public s'inscrit dans un but non lucratif tout autant que dans la volonté de démontrer qu'il est possible de produire de l'énergie autrement que par l'extraction de ressources naturelles, par définition épuisables, ou par la fabrication d'électricité nucléaire.

Pour cela, et afin de rechercher des partenaires souhaitant d'associer à cette démarche, la commune de MONTCET souhaite lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

L'AMI ou appel à projet est un outil qui présente l'intérêt pour une personne publique de proposer des projets dans lesquels elle trouve un intérêt sans pour autant que le projet réponde à un besoin exprimé précisément.

La réalisation de ce projet se déroule en deux étapes :

- une première étape de faisabilité et de conception, comprenant notamment les modalités visant à sécuriser l'aspect technique, financier, et réglementaire du projet ;
- une seconde étape visant à la réalisation, la construction et l'exploitation du projet conformément aux dispositions législatives et réglementaires en la matière.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques L2122-1 à 4 ;

Vu le Code générales des collectivités territoriales L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 06 mai 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

APPROUVE le principe d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de la commune de MONTCET ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un AMI et de procéder à la pré-sélection puis à la sélection du candidat finale ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, à l'issue de cette consultation, toute convention d'occupation du domaine public avec le soumissionnaire retenu.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire,

Le Maire,
Franck TARPIN